Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_86-DE

Conseil municipal du Jeudi 24 septembre 2026

DÉLIBÉRATION

CM 2026-086 Renouvellement de la commission intercommunale d'accessibilité (CIA) – Mandat 2026-2027

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Jean-Jacques CADALEN ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothée PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Isabelle SAOUZANET, Directrice Générale des Services ;

ABSENTS EXCUSÉS :

Sylvie DANIEL qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à	Gilbert QUENTEL
Patrick COADOU qui a donné procuration de vote à	Gwénaël KERJEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent KERANGUEVEN

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 18 septembre 2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	26
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_86-DE

CM 2026-086 Renouvellement de la commission intercommunale d'accessibilité (CIA) – Mandat 2026-2027

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération,

Conformément à la loi 2005-102 du 11 février 2005, Brest métropole et les communes de plus de 5000 habitants doivent mettre en place des commissions d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, modifiées par l'article 98 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009, les communes membres de Brest métropole peuvent, au travers d'une convention, confier à la commission intercommunale d'accessibilité tout ou partie des missions d'une commission communale, même si ces missions ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de la métropole.

Brest métropole dispose d'une commission intercommunale d'accessibilité (CIA) depuis le 10 février 2006.
Dans un souci de mutualisation, de rationalisation et d'unification des pratiques en matière d'accessibilité, et sans contrepartie financière, Brest métropole propose à la commune la signature d'une convention afin d'étendre les missions confiées à la CIA aux compétences relevant de la commune.

La commission joue un rôle consultatif.
Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports de l'ensemble du territoire.
Elle établit un rapport annuel présenté au conseil municipal et/ou de métropole, et fait toute propositions utiles permettant d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est composée :

- d'un collège des élus : 6 représentants de Brest métropole et 8 représentants des communes,
- d'un collège de représentants d'associations de personnes en situation de handicap : 14 représentants,
- d'un collège des représentants d'usagers et de partenaires : 8 représentants.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désigner Monsieur Serge GUENEGUES comme délégué titulaire
- de désigner Monsieur Gilbert QUENTEL comme délégué suppléant
- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Le Conseil municipal, avec 25 voix pour (« Guilers dynamique » et « Pour Guilers, une énergie nouvelle) et 4 abstentions (« Ensemble pour Guilers »),

Vu l'avis favorable de la commission **« Affaires générales – Finances – Ressources humaines – Développement économique »** du jeudi 17 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_86-DE

- **Désigne** Monsieur Serge GUENEGUES comme délégué titulaire
- **Désigne** Monsieur Gilbert QUENTEL comme délégué suppléant
- **Approuve** les termes de la convention,
- **Autorise** MonsieurLe Maire à signer cette convention.

*** * ***

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,
Laurent KERANGUEVEN